

SAS POMPES FUNEBRES LOFFICIAL

21 bis RUE DE BELLEVUE

19220 SAINT PRIVAT FRANCE

Tel : 0963618323 Fax : 0555915344

SAS au capital de 10000 eurosEuros

RCS : BRIVE

SIRET : 52360995600017 APE : 9603Z

N° intracommunautaire : FR 46 523609956

N° habilitation : 16-19-095

N° ORIAS : 17 000 733

Responsable légal : Christèle LAPLEAU

DEVIS TYPE INHUMATION GAMME
INTERMEDIAIRE
MODELE DEVIS INTERMEDIAIRE

19220 SAINT-PRIVAT

N° client : DEVISTYPEC

Devis n°0000001876 établi le 20/07/2022

Désignation	MT TTC	TVA
Organisation et démarches		
Prise en charge, formalités, démarches	168,00	2
TOTAL Organisation et démarches	168,00	
Transport avant mise en bière		
# forfait 100 kms aller retour vers chambre funéraire	330,00	3
TOTAL Transport avant mise en bière	330,00	
Dépôt en chambre funéraire		
Forfait salon funéraire Saint-Privat	384,00	2
TOTAL Dépôt en chambre funéraire	384,00	
Cercueil - Mise en bière et fermeture		
* tombeau TOUCAN chêne massif équipé laiton caisse droite, 4 poignées, cuvette étanche, plaque identité, cache-vis	1497,00	2
TOTAL Cercueil - Mise en bière et fermeture	1497,00	
Cérémonie		
# corbillard cérémonie via église	216,00	2
MAITRE DE CEREMONIE	96,00	2
3 # Porteur	285,00	2
Office religieux, réglé à la paroisse	225,00	0
TOTAL Cérémonie	822,00	

Désignation	MT TTC	TVA
Inhumation - Travaux de cimetière		
* OUVERTURE FERMETURE PORTE CAVEAU ACCESSIBLE	240,00	2
TOTAL Inhumation - Travaux de cimetière	240,00	
Faire-part - Insertions		
Parution la montagne Corrèze prix moyen	160,00	2
TOTAL Faire-part - Insertions	160,00	
Articles funéraires		
# Housse biodégradable	57,60	2
REGISTRE CONDOLEANCES	57,60	2
TOTAL Articles funéraires	115,20	

Nota : Les prestations, fournitures et mentions obligatoires sont précédées d'un astérisque(*). Celles dépendant de la réglementation sont précédées du signe (#).

Validité du devis : 1 mois

TVA	MT HT €	MT TVA €	MT TTC €
0	0,00	225,00	225,00
2	20,00	2634,33	3161,20
3	10,00	300,00	330,00
Total		3159,33	3716,20

Bon pour accord

Signature

CONDITIONS DE VENTE

Vous avez été reçu par Christèle LAPLEAU

Les frais d'obsèques sont exigibles d'avance, sauf prise en charge par un organisme mutualiste ou d'assistance. La société se charge dans ce cas des formalités à accomplir pour obtenir le paiement direct des sommes disponibles auprès des organismes concernés, ainsi que l'établissement des dossiers de prélèvement sur les comptes bancaires, postaux ou caisse d'épargne du défunt dans les limites admises par les règlements en vigueur. Nos conditions de paiement sont impératives. Les pénalités pour retard de paiement seront calculées par application du taux d'intérêt légal augmenté de 5 points ou du taux maximum autorisé par la loi, si celui-ci est inférieur. En cas d'intervention contentieuse les frais de recouvrement seront obligatoirement à la charge de l'acheteur. Il sera appliqué à titre de dommage et de clause pénale une indemnité de 15 % de la somme impayée. Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 euros sera appliquée. En cas de litige le Tribunal du siège est seul compétent.